

Questions orales

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Je dirai tout d'abord, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a, à ma connaissance, que deux modifications de quelque importance. L'une concerne la possibilité de publier des rapports provisoires, et l'autre est la suppression, dans le corps du document, de la référence précise aux coûts d'implantation, mais il sera possible aux commissaires, comme je l'ai dit en réponse à des questions précédentes, de faire des observations aux termes de l'alinéa e) du mandat.

Il me faut cependant ajouter que, lors de mes entretiens de mercredi soir avec les représentants des contrôleurs aériens, j'ai fait très clairement observer qu'à notre avis il ne s'agissait pas là de modifications importantes, en ce sens que toute cette affaire était encore en suspens, et que l'on n'avait pas jusque là exercé de fortes pressions pour faire modifier le mandat; mais j'ai certes laissé entendre que j'étais disposé à discuter de cette question si les contrôleurs exprimaient en fait une préférence pour une version quelque peu différente.

LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE
BILINGUISME DANS LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN—LES
MOTIFS DE LA SUPPRESSION DE LA QUESTION DES COÛTS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): La Chambre aimerait beaucoup savoir pourquoi l'étude sur les coûts a été supprimée du mandat de l'enquête Sinclair-Chouinard. Insinuer que les enquêteurs ont le pouvoir de faire des observations à ce sujet et les en charger sont visiblement deux choses bien différentes. J'aimerais que le ministre nous dise exactement pourquoi on n'exige plus de la commission d'enquête qu'elle fasse des observations sur l'aspect financier de la question, et s'il est prêt à s'engager à réintroduire cette exigence dans le mandat de la commission.

● (1110)

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je le répète, nous discutons de la question avec les contrôleurs. Il me semble que c'est avec eux qu'on doit discuter du mandat de la commission et non à la Chambre en ce moment. Je le dis pleinement conscient des intérêts du député dans cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lang: Si les députés d'en face veulent bien attendre un instant, peut-être auront-ils d'autres renseignements. Ce que j'ai dit lorsque le chef de l'opposition m'a demandé de quel raisonnement nous nous inspirions c'est, d'abord, qu'il convenait de souligner que, le rôle clé de la commission étant la sécurité ou l'efficacité de tout projet de

[M. Clark.]

contrôle de la sécurité aérienne, il semblait indiqué de ne pas ajouter un autre aspect à cette partie de l'étude; et ensuite, qu'il convenait de donner à la commission une plus grande latitude sur la mesure dans laquelle elle voudra s'occuper de la question des coûts. Je suis disposé à dire que le problème de ce qu'il en coûtera si d'autres mesures sont prises est certes de ceux sur lesquels nous voudrions avoir de plus amples renseignements. Je suis disposé à m'engager à faire connaître aux députés nos estimations des coûts quand nous les connaissons nous-mêmes et avant de prendre de nouvelles dispositions. De toute façon, outre le travail de la commission, nous sommes disposés à bien faire connaître les coûts et ceux que nous sommes prêts à assumer pour assurer le bilinguisme.

LA JUSTIFICATION DE LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE AU
SUJET DU CONFLIT RELATIF AU BILINGUISME DANS LE
CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit présomptueux de ma part de dire que la Chambre des communes porte un vif intérêt à la question des coûts et que nous préférons connaître les conclusions de la Commission d'enquête plutôt que celles du ministre. Cela dit, j'espère que cet article sera réinséré dans le mandat en raison de l'intérêt que les Communes portent à la question, car les Communes s'intéressent à cette affaire autant que les contrôleurs et le ministre.

Ma question supplémentaire a trait à la façon dont le gouvernement essaie de maintenir le calme pour éviter que ne s'aggrave un conflit déjà par trop violent. C'est pourquoi je demande au ministre pourquoi il a jugé nécessaire de prendre cette initiative extraordinaire de faire de la publicité sous sa signature et aux frais du gouvernement du Canada, pour faire connaître la position d'une partie, celle du gouvernement, à l'égard de ce conflit...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: ... s'il ne reconnaît pas que ce genre d'annonce du gouvernement canadien envenimera les relations entre les parties...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: ... et s'il n'accepterait pas de renoncer à ce genre d'annonce jusqu'à ce qu'une solution ait été trouvée?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'annonce explique en réalité les faits et elle dit la vérité. Je pensais qu'elle reflétait non seulement l'opinion de ce côté-ci de la Chambre mais peut-être aussi celle du chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!